

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0059

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

➤ Délibération du Conseil fixant les conditions du Concours et autorisant la signature du Concours VU

Les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

La délibération du Conseil autorisant le recours à l'emprunt pour le budget 2024,

La proposition commerciale en date du 10/05/2024

1. DECIDONS

Article 1^{er} : Souscription d'un Crédit Long Terme Multi Index

- Objet : financement du programme d'investissements du projet Mairie/France Service
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Côtes d'Armor
- Domiciliataire : Crédit Agricole CIB
- Montant : 1 000 000.00 EUR
- Date de Remboursement Final : 07/06/2049
- Type d'amortissement : Trimestriel spécifique
- Frais de dossier : 0.15% soit 1 500.00 EUR, prélevés en J+10 après la signature du contrat

Article 2 : Principes de fonctionnement du contrat

- Période de mobilisation de la date de signature de la Convention jusqu'au 07/06/2024 (Date de Fin de Mobilisation)
 - Encours mobilisable avec indexations sur EURIBOR 3 mois moyenné + **1.01%** avec EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0.00%
- Période d'Amortissement :
 - Consolidation automatique du Concours à la Date de fin de Mobilisation
 - Plusieurs tirages possibles
 - Multiple choix d'indexation de taux / Modification de taux possible selon les conditions de marché (cf. stratégie spécifique), soumis à l'accord du Prêteur et du Domiciliataire
 - Remboursements anticipés définitifs possibles moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché et une indemnité forfaitaire de 0.00% du Capital Remboursé par Anticipation
 - Remboursements provisoires possibles moyennant le paiement d'intérêts d'attente (Taux en Cours – 90% de la moyenne des €STR)

Article 3 : Indexations de taux disponibles

Index Monétaires Courants :

- EURIBOR 3 mois préfixé augmenté d'une marge de 1.01% l'an, EURIBOR 3 mois flooré à 0.00%

Index de Mobilisation :

- EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.01% l'an, EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0.00% (disponible pendant la phase de mobilisation)

Possibilité d'effectuer des modifications de taux auxquels cas les marges applicables aux index susvisés seront déterminées selon les conditions de marché.

Index Spécifiques (marges à déterminer selon les conditions de marché) :

- EURIBOR 3 mois post-fixé

Stratégies Spécifiques (index, seuil et niveaux à déterminer selon les conditions de marché et modalités prévues dans la Convention) :

- **Taux Fixe**

Article 4 : Premier Tirage

Un premier tirage est mis en place dans les conditions suivantes :

Montant : 1 000 000.00 EUR

Amortissement du tirage : Trimestriel spécifique

Date de Tirage : 07/06/2024

Echéance Finale du Tirage : 07/06/2049

Périodicité des intérêts : Trimestrielle

Taux En Cours du tirage : Euribor 3 mois + 1.01%, le tout flooré à 1.01% (base Exact/360)

Article 5 :

Le Maire ou son représentant signera la convention de crédit susvisé et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

